

N°2026-307

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN DÉBIT
TEMPORAIRE DE BOISSONS DE 3^{ème} catégorie**

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Madame SECHI Sylvia, présidente de l'association Melesse Vie Economique, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :

Manifestation : soirée Moules-Frites

Lieu du débit de boissons : Salle Champ Courtin

Date : Vendredi 11 septembre 2026 de 19h à 01h30.

Melesse, le 31/08..... 2026.

(Signature)

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2212-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 30 juin 2011 portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ile-et-Vilaine ;

Vu la demande ci-dessus ;

Madame SECHI Sylvia, présidente de l'association Melesse Vie Economique **est autorisée à vendre des boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :**

Manifestation : Soirée Moules-Frites

Lieu du débit de boissons : Salle Champ Courtin

Date : Vendredi 11 septembre 2026 de 18h à 01h00.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Melesse, le 27 août 2026.

Le Maire,
Yves FÉREY